

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Envoyé en préfecture le 04/04/2025
Reçu en préfecture le 04/04/2025
Publié le
ID : 089-200042356-20250401-20_2025-DE

<p>DEPARTEMENT DE L'YONNE</p>	<p>Le premier avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente, le Comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Marland à TONNERRE, sous la présidence de Monsieur Rémi GAUTHERON.</p>
<p>ARRONDISSEMENT D'AVALLON</p>	<p><u>Etaient présents</u> : Aisy-sur-Armançon : M. Christian FRANCOIS Ancy-le-Libre : Mme Véronique BURGEVIN Annoux : M. Jacques ROBO Argenteuil-sur-Armançon : M. Lionel MATHEY CCCVT : M. Xavier COLLON Chassignelles : M. Maryan TRUCHY Chichée : Mme Nathalie OUDIN Collan : M. Francis GOGOIS Cruzy-le-Châtel : M. Jean-Pierre BRIGAND Cry-sur-Armançon : M. Claude DUBOIS Dannemoine : M. Eric KLOETZLEN Dye : M. Bertrand BERLOT Epineuil : M. Alain BŒUF Fleys : M. Xavier COLLON Fulvy : M. Robert HERBERT Jully : M. François FLEURY Junay : M. Dominique PROT Molosmes : M. Dominique BUSSY Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Marie SEGADO Pacy-sur-Armançon : M. Jean-Luc GOUX Pasily : M. Julien GROGUENIN Roffey : M. Rémi GAUTHERON Rugny : M. Fabien GENET Sarry : Mme Danielle RIOTTE Sennevoy-le-Bas : M. Dominique VARAILLES Sennevoy-le-Haut : M. Jean-Louis MARONNAT Stigny : M. Paul DE DEMO Tissey : M. Thomas LEVOY Tonnerre : M. Philippe GERTNER, M. Jean-François FICHOT Tronchoy : M. Jacques TRIBUT Vezannes : M. Laurent SEURAT Villon : M. Anthony BELLEGANTE Yrouerre : M. Gilles GARNIER CCLTB : M. Thomas LEVOY, M. François FLEURY, M. Robert HERBERT, M. Dominique PROT, Mme Véronique BURGEVIN.</p>
<p>SYNDICAT DES EAUX DU TONNERROIS</p>	
<p><u>Nombre de délégués</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 56 - Présents : 39 - Absents : 17 dont ayant donné Pouvoir : 1 - Votants : 40 	
<p><u>Compétence EAU</u> :</p>	
<p><u>Nombre de délégués</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 49 - Présents : 32 - Absents : 17 dont ayant donné pouvoir : 1 - Votants : 33 	<p><u>Délégués titulaires absents excusés suppléés</u> : Argenteuil-sur-Armançon : M. Sébastien SCHIER excusé est suppléé par Monsieur Lionel MATHEY CCCVT : M. Stéphane AUFRERE excusé est suppléé par M. Xavier COLLON Nuits-sur-Armançon : M. Jean-Louis GONON excusé est suppléé par M. Jean-Marie SEGADO CCLTB : Mme Nadine THOMAS est suppléée par M. Dominique PROT.</p>
<p><u>Compétence ASSAINISSEMENT COLLECTIF</u> :</p>	<p><u>Délégués titulaires absents excusés non suppléés</u> : Bernouil : M. Jean-Claude GALLY décédé n'est pas suppléé Châtel-Gérard : M. Régis MONOT Cheney : M. Thomas GRAPIN Mélisey : M. Eric ROUSSEAU.</p>
<p><u>Nombre de délégués</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 20 - Présents : 17 - Absents : 3 dont ayant donné Pouvoir : 0 - Votants : 17 	<p><u>Déléguée titulaire absente non excusée suppléée</u> : CCLTB : Mme Delphine GRIFFON est suppléée par M. Robert HERBERT.</p>
<p><u>Compétence ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF</u> :</p> <p><u>Nombre de délégués</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 5 - Présents : 5 - Absents : 0 - Pouvoir : 0 - Votants : 5 	<p><u>Délégués titulaires absents non excusés non suppléés</u> : Bêru : Mme Athénaïs LE COURT DE BERU Censy : M. Alexandre BARDET Fontaines-les-sèches : M. Hubert MONTENOT Gigny : M. Denis DUTARTRE Gland : Mme Sandrine NEYENS Grimault : Mme Jacqueline DE DEMO Jouancy : Mme Laurence TRANSLER Perrigny-sur-Armançon : M. Romaric JOLY Pimelles : Mme Nadège GOUSSARD Saint-Martin-sur-Armançon : M. Benjamin LEMAIRE Vezannes : M. Georges CUSSAC Viviers : M. Christian PICQ CCLTB : Mme Véronique BURGEVIN supplée le 5^{ème} délégué titulaire non encore désigné par la CCLTB.</p> <p><u>Déléguée titulaire absente excusée ayant donné pouvoir</u> : Serrigny : Mme Nadine THOMAS a donné pouvoir à M. Dominique PROT.</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : M. Dominique PROT, Maire délégué de Junay et de la CCLTB.</p> <p><u>Date de convocation</u> : 20 mars 2025</p>
	<p align="center"><u>Délibération n° 20-2025</u></p>
	<p align="center"><u>Objet : FINANCES - Vote des budgets primitifs 2025 – budget principal et budgets annexes « Eau potable » - « assainissement collectif » - « Assainissement Non Collectif »</u></p>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu les projets de budget principal et de budgets annexes (Eau potable, assainissement collectif & assainissement non collectif) pour l'exercice 2025 transmis avec la convocation du comité syndical

Monsieur le Président propose d'adopter les budgets primitifs 2025.

Budget Principal :

Budget principal	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	494 270,00 €	494 270,00 €
Section d'Investissement	- €	- €
TOTAL	494 270,00 €	494 270,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à 40 voix pour 0 voix contre et 0 abstention :

DECIDE d'adopter au niveau du chapitre le budget primitif 2025 «budget principal » du Syndicat des Eaux du Tonnerrois arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus.

AUTORISE le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel".

Budget Eau :

Budget EAU POTABLE HT	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	3 199 448,14 €	3 199 448,14 €
Section d'Investissement	4 331 824,06 €	4 331 824,06 €
TOTAL	7 531 272,20 €	7 531 272,20 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à 40 voix pour 0 voix contre et 0 abstention :

DECIDE d'adopter au niveau du chapitre le budget primitif 2025 « EAU POTABLE » du Syndicat des Eaux du Tonnerrois, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus.

Budget Assainissement collectif :

Budget Assainissement Collectif HT	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	1 365 347,97 €	1 365 347,97 €
Section d'Investissement	1 844 443,29 €	1 844 443,29 €
TOTAL	3 209 791,26 €	3 209 791,26 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à 40 voix pour 0 voix contre et 0 abstention :

DECIDE d'adopter au niveau du chapitre le budget primitif 2025 «ASSAINISSEMENT COLLECTIF » du Syndicat des Eaux du Tonnerrois, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus.

Budget Assainissement non collectif :

Budget Assainissement Non Collectif HT	Dépenses	Recettes
Section d'exploitation	42 352,38 €	42 352,38 €
Section d'Investissement	- €	- €
TOTAL	42 352,38 €	42 352,38 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à 40 voix pour 0 voix contre et 0 abstention :

DECIDE d'adopter au niveau du chapitre le budget primitif 2025 «ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » du Syndicat des Eaux du Tonnerrois, arrêté en dépenses et en recettes conformément au tableau ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le président,

Rémi GAUTHERON.



Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification.

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 089-200042356-20250401-20_2025-DE